

EMPLACEMENTS SAISONNIERS POUR VENTE ALIMENTAIRE

N°1 - Plage du Val

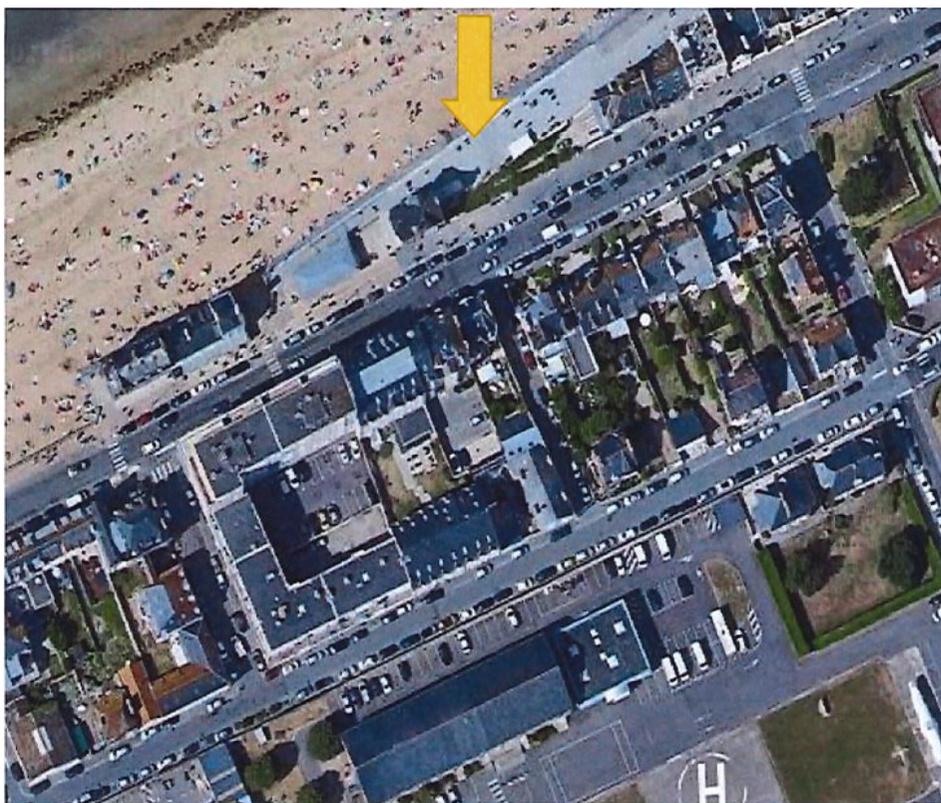


EMPLACEMENT N°1 – Plage du Val

Équipement autorisé :	Véhicule spécialement aménagé Et éventuellement tables, chaises, manges-debout en fonction des dimensions du foodtruck
Dimensions de l'occupation :	5 mètres x 5 mètres maximum
Accès à l'emplacement :	Place du Val
Accès à l'électricité :	OUI (à la charge de l'exploitant)
Tarif :	554.80€/mois En application de la Délibération n°CM-2024-12-004 + redevance complémentaire à la libre appréciation du candidat

EMPLACEMENTS SAISONNIERS POUR VENTE ALIMENTAIRE

N°2 – Digue du Sillon

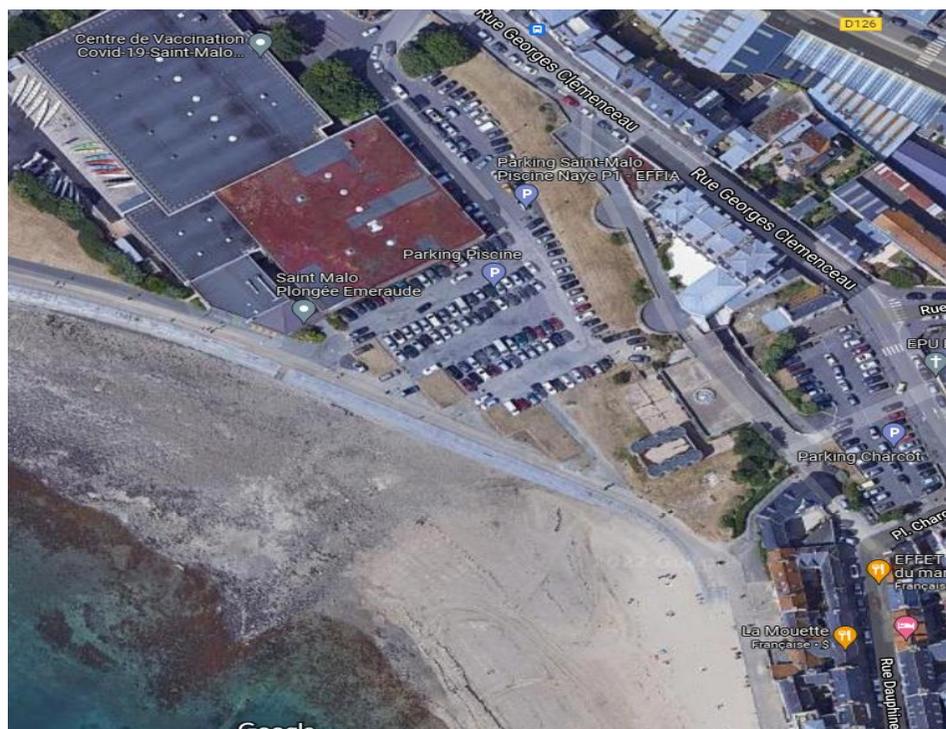


EMPLACEMENT N°2 – Digue du Sillon

Équipement autorisé :	Triporteur ou dispositif équivalent
Dimensions de l'occupation :	2 mètres x 2 mètres maximum
Accès à l'emplacement :	Chaussée du Sillon
Accès à l'électricité :	NON
Tarif :	11.20€/m ² /jour d'exploitation En application de la Délibération n°CM-2024-12-004 + redevance complémentaire à la libre appréciation du candidat

EMPLACEMENTS SAISONNIERS POUR VENTE ALIMENTAIRE

N°3 - Digue des Bas Sablons (NAYE)



EMPLACEMENT N°3 – Digue des Bas Sablons

Équipement autorisé :	Véhicule spécialement aménagé Et éventuellement tables, chaises, manges-debout en fonction des dimensions du foodtruck
Dimensions de l'occupation :	3 mètres x 3 mètres maximum
Accès à l'emplacement :	Digue des Bas Sablons
Accès à l'électricité :	A étudier en fonction de la puissance nécessaire au fonctionnement.
Tarif :	16 .70 euros par jour En application de la Délibération n°CM-2024-12-004 + redevance complémentaire à la libre appréciation du candidat

EMPLACEMENTS N°4 et 5 – Place Anne de Bretagne

Équipement autorisé :	Véhicule spécialement aménagé type foodtruck tables, chaises, manges-debout en fonction des dimensions du foodtruck
Dimensions de l'occupation :	2 Emplacements de : 3 mètres x 3 mètres maximum
Accès à l'emplacement :	Place Anne de Bretagne – Réaménagement en cours
Accès à l'électricité :	A étudier en fonction de la puissance nécessaire au fonctionnement.
Tarif :	16,70 euros par jour En application de la Délibération n°CM-2024-12-004 du 19 décembre 2024 + redevance complémentaire à la libre appréciation du candidat